

## Tribune

*Les leaders du marché des rupteurs de ponts thermiques, Schöck France et KP1, appellent à une véritable implication de tous les acteurs du bâtiment pour repenser l'approche constructive et agir dans le sens de la préservation de l'environnement.*

### Environnement, Bâtiment, et rupture de ponts thermique

## RT 2012 : trouver le bon sens de l'isolation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la nouvelle réglementation thermique (RT) 2012, issue du Grenelle Environnement, est applicable à l'ensemble des bâtiments neufs situés en zone ANRU. Pour nombre de personnes, notamment les particuliers, cette évolution spectaculaire des règles de construction et de performance énergétique des bâtiments n'a que très peu de notoriété... alors qu'elle a un impact significatif sur leurs conditions de vie et leur consommation énergétique. Si les particuliers sont de plus en plus impliqués dans la définition des projets de construction, les aspects techniques et réglementaires restent de la responsabilité des professionnels du secteur. Cependant, même pour ces professionnels – architectes, bureaux d'études, maçon, etc. – l'évolution rapide, et pas toujours coordonnée, des réglementations nécessite un accompagnement soutenu de la part des industriels pour lesquels, s'adapter est une composante naturelle pour leur développement, et parfois leur survie.

Spécialistes des solutions d'isolation pour le bâtiment Schöck et KP1 s'unissent aujourd'hui pour rappeler que, dans un contexte d'évolution rapide de la réglementation sur le traitement des ponts thermiques il est de la responsabilité de chacun de remettre en question ses

habitudes constructives. Les pays européens produisent déjà des bâtiments « BBC » depuis de nombreuses années, alors qu'en France ces bâtiments ne deviennent la norme qu'avec cette nouvelle réglementation.

**« Repenser l'approche constructive n'est pas seulement nécessaire, elle est impérative ! »** Raphaël Kieffer, Directeur général de Schöck France.



## RT2012 : le plus grand saut énergétique de ces 30 dernières années !

Fixant un seuil de consommation énergétique de 50 kWh ep./m<sup>2</sup>/an modulé, la RT 2012 marque, pour un grand nombre d'experts, le plus grand saut énergétique de ces 30 dernières années. La réalisation de cet objectif peut paraître difficile à atteindre, cependant les solutions techniques existent d'ores et déjà.

Avec l'introduction de l'indicateur Bbio, qui représente en quelque sorte, la performance énergétique du bâti, la RT 2012 conduit à repenser entièrement les méthodes de conception d'un bâtiment. Pour Raphaël Kieffer, Directeur général de Schöck France, « pour la conception de projets très performants, des échanges entre architectes et bureaux d'études thermiques et structures seront nécessaires dès les premiers stades de la réflexion. Les bureaux d'études devront donc être associés au projet de construction bien plus tôt dans la conception d'un

ouvrage que la pratique actuelle où l'architecte conçoit, et le bureau d'étude valide et adapte les solutions techniques et mécaniques. Il est en effet quasiment impossible d'atteindre économiquement les 50 kWh ep./m<sup>2</sup>/an lorsque la conception du bâti a été réalisée au mépris de la performance énergétique. » Pour Jérôme Henry, Responsable de marché habitat collectif & non résidentiel chez KP1, « depuis 10 ans, le marché essaie de réaliser des bâtiments conformes aux réglementations et à moindre coût, cependant, toutes les solutions semblent avoir été testées et il est donc nécessaire de se pencher sur la conception du bâti afin de proposer des bâtiments « économes » à réaliser (rapport conformité à la réglementation/coût). »

### Les ponts thermiques au cœur du dispositif

Les technologies de rupteurs de ponts thermiques existent depuis très longtemps. Les premiers éléments, inventés par la société Schöck, ont été commercialisés dès 1983 en Allemagne et sous avis technique du CSTB en France depuis 1992... C'est seulement depuis la mise en œuvre de la RT 2005 que le marché a commencé à prendre conscience de la nécessité d'assurer une isolation complète de l'enveloppe du bâtiment et de recourir à ces solutions. Il est d'ailleurs à noter que les ponts thermiques peuvent représenter jusqu'à 40 % des déperditions énergétiques d'un bâtiment. La RT 2012 va beaucoup plus loin dans ce

domaine car le traitement des ponts thermiques devient une obligation de moyens.

Rompre les ponts thermiques ne relève plus simplement d'un choix financier, architectural ou d'un engagement du maître d'œuvre en faveur de l'environnement, cela devient un impératif réglementaire. Désormais, la somme des déperditions des ponts thermiques doit être inférieure à 0,28 W/(m<sup>2</sup>SHONRT.K). Les ponts thermiques des liaisons entre les planchers intermédiaires et les murs extérieurs ne doivent pas excéder 0,6 W/(ml.K).

### La rupture de ponts thermiques en habitat individuel

Selon Florent Goumarre, Responsable de Marché Maison Individuelle chez KP1, « les solutions de rupture de ponts thermiques pour l'habitat individuel et le petit collectif existent depuis plus de 10 ans. La RT 2000 avait déjà créé une révolution chez les industriels les obligeants à s'adapter rapidement. La RT2005 a « enfoncé le clou »

et aujourd'hui, le traitement des ponts thermiques en habitat individuel est généralisé. Les solutions sont connues et reconnues et le prix n'apparaît pas comme un obstacle car le traitement des ponts thermiques est intégré dans le coût global de construction. »

## Le défi de l'habitat collectif

Pour Jérôme Henry, la RT 2012 apparaît comme « la révolution du bâtiment collectif » qu'a pu connaître l'habitat individuel il y a près de 12 ans maintenant.

En observant les réglementations et techniques d'isolation utilisées chez nos voisins européens, il est cependant pertinent de se poser la question du choix de la technique d'isolation : par l'extérieur ou par l'intérieur ? En France, les entreprises de construction ont traditionnellement recours à l'isolation par l'intérieur alors que la plupart des pays européens utilisent l'isolation par l'extérieur. L'objet n'est pas ici d'entrer dans des considérations techniques mais de constater que jusqu'à présent, les projets français ont toujours su trouver les

solutions pour s'adapter aux évolutions réglementaires. Il est donc difficile d'affirmer qu'une solution soit meilleure qu'une autre... La RT 2012 risque de remettre encore une fois beaucoup de certitudes en question ! C'est aujourd'hui qu'il est important de se poser les bonnes questions et de choisir le bon sens dans l'isolation. Selon Jérôme Henry, « la solution réside dans une conception intelligente et économique du bâtiment, l'avenir est dans la mixité des solutions. »

« Dans ce contexte il est important que nous poursuivions nos démarches d'information et notre présence continue auprès de nos clients et de tous porteurs de projets », conclut Raphaël Kieffer.

### **A propos de Schöck France**

*Schöck France est une filiale de Schöck Bauteile GmbH, fondée en 1962, qui développe, produit et commercialise des éléments innovants pour la construction en béton, en acier et en maçonnerie. Sous le slogan "solutions constructives innovantes", la société élabore en permanence des éléments de construction qui améliorent la qualité et simplifient les tâches. Dans ce contexte, Schöck se concentre sur des solutions physiques, structurelles et conceptuelles pour le bâtiment.*

*La société emploie 450 personnes. Basée en Allemagne, la société Schöck est aussi implantée en Grande-Bretagne, en Autriche, en Suisse, en Italie, aux Pays-Bas, en Belgique, en Pologne, en France, en Hongrie, au Canada et, depuis peu, aux Emirats Arabes Unis. Les activités d'exportation s'étendent, en outre, aux pays suivants : Danemark, Norvège, Suède, Finlande, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Serbie, Hongrie, Irlande, Russie, Japon.*

### **A propos de KP1**

*KP1, groupe industriel français basé à Avignon, est leader des planchers, structures et ossatures de bâtiment, avec une spécialité : le béton précontraint. Grâce à ses 21 usines, 10 dépôts et 2 agences dans l'hexagone, KP1 est présent comme leader sur le marché français du béton précontraint, et est aussi présent à l'international avec 2 sites de production en Pologne et un bureau d'étude en Tunisie. Le Groupe équipe chaque année 60 000 maisons individuelles avec des poutrelles et entrevous ainsi que 600 000 m<sup>2</sup> de bâtiments industriels et commerciaux. Il fabrique chaque année plus de 3 millions de m<sup>2</sup> de prédalles et 300 000 mètres linéaires de poutres. KP1 emploie 1 400 personnes et a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 274 millions d'euros.*

---

### Contacts presse

#### **Schöck**

Cap & Cime PR  
François Robert  
Tél : 01 44 50 57 26  
frobert@capetcimepr.fr

#### **KP1**

Jean-Marc Paris  
Directeur marketing et communication  
Tél : 04 32 75 12 09  
jm.paris@kp1.fr